



PLAN DES OPÉRATIONS PAR PAYS

Pays: Gabon

Année de planification: 2004

Première Partie : Résumé pour le Comité Exécutif

(a) Contexte et populations bénéficiaires

Contexte politique

Le Gabon couvre une superficie de 267 667 kilomètres carrés recouverte à 80% de forêt dense équatoriale et compte 1 093 018 habitants, soit une densité de 3.8 habitants au km². Cette population se répartit essentiellement entre les villes principales que sont Libreville, Port-Gentil, Franceville, Mouila et Oyem qui accueillent près de 80 % de la population du pays. Les principales richesses du Gabon sont le pétrole et le bois. Avec un revenu moyen, par tête d'habitant, évalué à quelques 4500 dollars, le Gabon appartient au groupe de pays dit à revenus intermédiaires. Il occupe le quatrième rang des pays d'Afrique Subsaharienne après l'Afrique du Sud, les Seychelles et l'Île Maurice. Contrairement à nombre de pays d'Afrique Centrale, le Gabon connaît une relative stabilité politique et une prospérité économique, malgré un contexte sous-régional volatile.

Suite aux afflux massifs de réfugiés de 1997 et 1999 en provenance notamment de la République du Congo, le Gabon a été conduit à revoir son système institutionnel en matière de réfugiés en se dotant d'une Commission Nationale pour les Réfugiés (CNR) comprenant un Secrétariat Permanent, une Sous-Commission d'Éligibilité et un Bureau de Recours. En plus de ces instruments nationaux dont il s'est doté, le Gabon est Partie à plusieurs instruments internationaux relatifs aux réfugiés et bien d'autres relatifs aux droits de l'homme. Il en est ainsi de la Convention de Genève de 1951 (avril 1964), du Protocole additionnel de 1967 (août 1973) et de la Convention de l'OUA de 1969. La République gabonaise a en outre ratifié la Convention sur les droits de l'enfant (février 1994) et la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant. De même qu'elle a signé le 19 avril 1967, la Convention sur les droits de la femme et la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard de la femme.

Sécurité

Le Gabon offre de meilleures conditions de sécurité aussi bien dans la capitale que dans les provinces d'accueil des réfugiés. Depuis le début de la mise en œuvre du programme en 1999, celui-ci a bénéficié d'un environnement de travail favorable, sans le moindre incident de sécurité.

Aperçu général de la population des réfugiés

Le Gabon, accueille sur son territoire 18 952 personnes relevant de la compétence du HCR au terme de l'année 2002, dont 13 289 réfugiés et 5 663 demandeurs d'asile, de 25 nationalités. La plupart des réfugiés provient de la République du Congo, du Tchad et de l'Angola et se répartissent dans quatre principales provinces de l'Estuaire, du Haut-Ogooué, de la Nyanga et de la Ngounié ; très peu d'entre eux vivent dans les zones rurales.

Les réfugiés congolais de Brazzaville sont quasiment de mêmes origines ethniques que les populations locales frontalières et partagent ainsi le même patrimoine culturel et ancestral. La majorité de ces réfugiés appartient aux groupes ethniques Obamba, Vili, Nzebi, Lumbu, Punu et Teke qui se trouvent du côté de la frontière gabonaise. Ces relations ont facilité l'installation et l'intégration silencieuse des réfugiés congolais au Gabon. Les réfugiés installés au Gabon sont essentiellement des réfugiés urbains, répartis entre Libreville, Franceville, Tchibanga, Moanda et Mouila. Grâce à une grande capacité d'hébergement et aux

liens familiaux avec les populations locales, les réfugiés congolais vivent côte à côte avec les gabonais, d'où l'absence totale de situations de camps ou des sites exclusifs pour l'habitation des réfugiés.

Aspects de politique prioritaire

Dans l'exécution de son programme, la Représentation a toujours veillé à accorder une place prépondérante aux **femmes**. C'est ainsi qu'une attention toute particulière leur est accordée, impliquant la meilleure écoute possible de la part des travailleurs sociaux, l'évaluation de leurs besoins et la prise en compte de ces derniers dans tous les secteurs d'activité. Concrètement, lors des Commissions mensuelles d'attribution de l'aide sociale, la demande émanant d'une femme fait l'objet d'une plus grande attention. De même lors des Commissions d'attribution d'activités génératrices de revenus.

Le programme assurera **aux enfants** la prise en compte de leurs besoins spécifiques. Un effort tout particulier a été fait depuis 2000 pour garantir à tous les enfants réfugiés la prise en compte de leurs besoins élémentaires et le droit à l'éducation, facteurs de leur meilleur épanouissement. Des négociations ont été menées afin d'obtenir leur totale intégration dans les établissements d'enseignement primaire et secondaire nationaux.

Un effort permanent sera fait pour garantir la formation du plus grand nombre de jeunes, seul facteur d'insertion dans le monde professionnel. Cette formation qualifiante visera à leur assurer une meilleure réinsertion dans leur pays d'origine en cas de rapatriement ou en cas d'intégration locale au Gabon.

Les **populations vulnérables**, personnes âgées, handicapées, malades, dont la situation sociale le justifie bénéficieront d'une assistance sous forme d'allocation financière mensuelle, d'un suivi régulier et d'une dotation de non-vivres en cas de besoin.

Liens avec d'autres pays

Des concertations entre le Congo et le Gabon au niveau des deux bureaux du H.C.R. et des deux gouvernements seront maintenues afin de mieux assister et encadrer les réfugiés. Pour mieux informer les réfugiés de la situation qui prévaut dans les zones de retour et sur toute l'étendue du territoire congolais, la Représentation se concertera régulièrement avec celle du H.C.R. à Brazzaville.

En ce qui concerne les actions prioritaires assignées par le H.C.R. en direction de la Guinée Équatoriale et Sao Tome et Principe, la Représentation compte organiser des séminaires de formation des Autorités nationales de ces deux pays dans le domaine de la Protection Internationale des réfugiés.

Capacité et présence des partenaires opérationnels

La Représentation a au début de l'an 2003 signé des accords avec deux partenaires d'exécution/opérationnels afin d'assurer la mise en œuvre des programmes d'assistance aux réfugiés. L'accord avec la Commission Catholique pour les Migrations, pour une période de six mois est orienté vers le rapatriement, l'agriculture, les micros crédits/micro-projets et l'éducation. Un autre partenaire prendra la relève au mois de juillet 2003. L'accord avec Initiative pour une Afrique Solidaire (IAS) sert à assister les réfugiés dans les autres domaines de l'assistance, en particulier ceux de la Santé et de l'assistance sociale. Les efforts fournis pour identifier et former une ONG locale n'ont pas abouti et la Représentation continue ses recherches. Des formations en vue du renforcement des capacités opérationnelles des partenaires actuels constituent une partie des actions prioritaires du programme du HCR durant le cours de l'année 2003.

Présence et rôle des autres agences des Nations Unies et des autres organisations internationales

Le nombre des Agences du Système des Nations Unies au Gabon n'a pas du tout varié. Seuls le PNUD, l'UNICEF, l'OMS, l'UNESCO, le FNUAP et le HCR maintiennent leur présence au Gabon. Le PAM représenté par le PNUD vient de fermer son antenne en mettant un terme à l'aide alimentaire qu'il apportait aux réfugiés congolais.

Dans les domaines prioritaires de coopération avec les autres agences du Système des Nations Unies, le HCR va renforcer, au sein du cadre de concertation déjà existant, la coopération avec l'ensemble des Agences représentées au Gabon par le canal du CCA et UNDAF. En partenariat avec le Programme National de Lutte contre le Sida (PLNS), le HCR mènera des actions conjointes telles la surveillance de la pandémie au sein de la population réfugiée, la mise en œuvre de la politique de prévention, par la distribution de préservatifs et des actions de sensibilisation.

En 2002, la Représentation a eu des échanges constructifs avec la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), suivis de la participation du HCR en qualité d'observateur à la Dixième Conférence des Chefs d'Etats membres, tenue en Guinée Equatoriale, au mois de juin 2002. Ces relations devront être renforcées en 2004 en vue d'aboutir à une coopération horizontale dans le cours terme.

(b) Buts du programme et objectifs principaux

Nom de la population bénéficiaire/thème: Réfugiés congolais et d'autres nationalités résidant au Gabon.	
Buts principaux	
<ol style="list-style-type: none">1. Soins et entretien pour les réfugiés congolais et d'autres nationalités au Gabon avec priorité aux activités des secteurs de la santé, de l'agriculture, de l'éducation, des activités génératrices de revenus, de l'assistance sociale aux cas les plus vulnérables et de la recherche de l'indépendance économique, Protection et assistance aux demandeurs d'asile et aux nouvelles arrivées.2. Assistance à l'éducation secondaire et à la formation professionnelle3. Assistance au rapatriement volontaire des réfugiés congolais et autres nationalités résidant au Gabon	
Objectifs principaux	Réalisations
<ul style="list-style-type: none">• Promouvoir la recherche de solutions durables aux problèmes des réfugiés, notamment par une plus grande exploration des possibilités offertes par l'intégration locale et la réinstallation et les éventuels programmes d'immigration.	<ul style="list-style-type: none">• Négotiation avec les autorités afin de mettre sur pied un programme d'intégration locale• Identification, sélection, instruction et soumission davantage de cas susceptibles d'être éligibles à la réinstallation.
<ul style="list-style-type: none">• Les réfugiés au Gabon bénéficient de la protection juridique sous les auspices du Gouvernement gabonais, leur assurant la sécurité, la liberté de mouvement grâce à la délivrance des documents d'identité	<ul style="list-style-type: none">• Poursuite de renforcement des capacités de la commission Nationale pour les réfugiés et autres institutions gouvernementales par le biais des séminaires dans le domaine de la protection internationale et la promotion du droit des réfugiés.

<ul style="list-style-type: none"> • Les femmes, les enfants, les personnes âgées, et les autres réfugiés constituant la catégorie des vulnérables, bénéficient de la protection et de l'assistance d'une manière efficace et rapide. (Engagements du haut commissaire) • Continuer à améliorer la qualité de soins de santé primaire pour tous les réfugiés et les demandeurs d'asile et intégrer les activités VIH/SIDA et la santé reproductive dans le programme de santé • Continuer à soutenir le Ministère de l'éducation dans l'accueil des enfants réfugiés, surtout les filles dans les écoles publiques et poursuivre la politique d'assistance à l'éducation secondaire et à la formation professionnelle. • Limiter l'assistance alimentaire aux seuls vulnérables et encourager les autres réfugiés à se lancer dans les secteurs productifs tels que l'agriculture et les activités génératrices de revenus avec objectif de les aider à réaliser un niveau acceptable d'autosuffisance. • Les réfugiés au Gabon bénéficient de la protection et de l'assistance d'une manière efficace et d'un standard selon les critères du HCR et la communauté internationale grâce à l'encadrement des partenaires opérationnels, le personnel du Gouvernement et celui du HCR. • 3 000 réfugiés congolais et 200 réfugiés d'autres nationalités bénéficieront du rapatriement volontaire et librement consenti organisé par le H.C.R. • Renforcer les relations de coopération avec les autorités de la Guinée-Équatoriale et de Sao Tomé et Príncipe en vue d'y intensifier les activités du HCR. 	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en charge des besoins immédiats des vulnérables et promotion du programme de réinstallation pour les cas avec de sérieux problèmes de protection. • Étroite collaboration entre le HCR, le Ministère de la Santé, le PNLS et les autres institutions du domaine de la santé. • Prise en charge des frais de scolarisation, augmentation au moins de 25% du nombre des filles dans l'éducation primaire ; augmentation de l'effectif des étudiants inscrits à l'école secondaire et ceux qui poursuivent une formation professionnelle. • Fourniture d'outils agricoles et semences aux réfugiés dans le milieu rural et octroi des micros-crédits dans les centres urbains. • Formation du personnel des partenaires opérationnels, celui du HCR Gabon et du gouvernement dans le domaine de la gestion des ressources et la gestion de l'assistance humanitaire dans le contexte du Gabon pour une gestion efficace des réfugiés. • Mise en application de l'Accord Tripartite Congo-Gabon-HCR signé le 11/09/2001 pour le rapatriement des réfugiés Congolais du Gabon et extension de ce programme aux réfugiés d'autres nationalités résidant au Gabon. • Organisation de fréquentes missions, de séminaires sur la protection Internationale des réfugiés et œuvrer à l'adoption d'une législation et la mise en place de structures nationales en matières de réfugiés.
---	---